

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2013

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-09-2013

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2013 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

L'examen de l'actif de SICAV SECURITY nous a permis de relever les dépassements suivants :

- 1- Au cours du trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation demeure non régularisée au 30-09-2013.
- 2- En outre, au cours du même trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidité et quasi liquidité à des taux se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation a été régularisée au 30-09-2013.

En dehors de ces observations, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-2013, tels qu'annexés au présent avis.

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 30 Octobre 2013

BILAN ARRETE au 30-09-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		30/09/2013	30/09/2012	31/12/2012
ACTIF				
AC1 - Portefeuille titres		847 217	871 571	841 056
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	260 363	225 494	219 963
Obligations et valeurs assimilées	3.2	586 854	646 077	621 093
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		210 893	222 605	233 182
Placements monétaires	3.4	200 922	105 420	206 117
Disponibilités		9 971	117 185	27 065
Total Actif		1 058 110	1 094 176	1 074 238
PASSIF				
PA1 - Opérateurs créditeurs		1 025	992	1 077
PA2 - Autres créditeurs divers		267	267	257
Total Passif		1 292	1 259	1 334
ACTIF NET				
CP1 - Capital	3.6	1 036 090	1 073 143	1 048 186
CP2 - Sommes distribuables		20 728	19 774	24 718
Sommes distribuables des exercices antérieurs		39	62	60
Sommes distribuables de l'exercice		20 689	19 712	24 658
Actif Net		1 056 818	1 092 917	1 072 904
Total Passif et Actif Net		1 058 110	1 094 176	1 074 238

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-07-2013 au 30-09-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Période du 01-07-12 au 30-09-12	Période du 01-01-12 au 30-09-12	Exercice clos le 31-12-12
PR1 Revenus du portefeuille titres	3.3	7 049	25 722	8 337	25 559	32 690
Dividendes		666	5 864	1 793	4 877	4 877
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 383	19 858	6 544	20 682	27 813
PR2 Revenus des placements monétaires	3.5	1 984	5 679	1 767	4 692	6 368
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 033	31 401	10 104	30 251	39 058
CH1 Charges de gestion des placements	3.7	(3 158)	(9 475)	(3 265)	(9 623)	(12 847)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		5 875	21 926	6 839	20 628	26 211
CH2 Autres charges	3.8	(306)	(922)	(300)	(891)	(1 186)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 569	21 004	6 539	19 739	25 025
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(357)	(315)	(6)	(27)	(367)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 212	20 689	6 533	19 712	24 658
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		357	315	6	27	367
(annulation)						
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(12 693)	(20 921)	(1 795)	32 868	24 323
Frais de négociation		(38)	(179)	-	(14)	(14)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		6 922	13 870	-	1 690	1 690
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(240)	13 774	4 744	54 283	51 024

SICAV SECURITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-07-2013 au 30-09-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Période du 01-07-12 au 30-09-12	Période du 01-01-12 au 30-09-12	Exercice clos le 31-12-12
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	(240)	13 774	4 744	54 283	51 024
Résultat d'exploitation	5 569	21 004	6 539	19 739	25 025
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(12 693)	(20 921)	(1 795)	32 868	24 323
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	6 922	13 870	-	1 690	1 690
Frais de négociation de titres	(38)	(179)	-	(14)	(14)
<u>Distribution de dividendes</u>	-	(24 749)	-	(24 908)	(24 908)
<u>Transactions sur le capital</u>	(23 402)	(5 111)	(391)	(4 908)	(21 662)
a / Souscriptions	54 669	238 113	-	28 847	133 709
Capital	53 986	236 123	-	28 038	128 052
Régularisation des sommes non distribuables	(164)	(470)	-	337	2 826
Régularisation des sommes distribuables	847	2 460	-	472	2 831
b / Rachats	(78 071)	(243 224)	(391)	(33 755)	(155 371)
Capital	(77 134)	(241 222)	(368)	(32 677)	(148 621)
Régularisation des sommes non distribuables	267	702	(15)	(311)	(3 282)
Régularisation des sommes distribuables	(1 204)	(2 704)	(8)	(767)	(3 468)
Variation de l'actif net	(23 642)	(16 086)	4 353	24 467	4 454
<u>Actif net</u>					
Début de période	1 080 460	1 072 904	1 088 564	1 068 450	1 068 450
Fin de période	1 056 818	1 056 818	1 092 917	1 092 917	1 072 904
<u>Nombre d'actions</u>					
Début de période	65 038	63 937	64 956	65 223	65 223
Fin de période	63 626	63 626	64 933	64 933	63 937
Valeur liquidative	16,610	16,610	16,831	16,831	16,781
Taux de rendement annualisé (%)	-0,07%	1,71%	1,72%	6,84%	4,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2013 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-09-2013 un montant de 260 363 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2013	% de l'actif
Actions	18 875	119 878	208 497	19,70%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	18 000	1,70%
ENNAKL	2 000	21 400	19 322	1,83%
Magasin Général	875	6 181	27 110	2,56%
Monoprix	1 800	6 111	45 308	4,28%
ONE TECH	8 000	52 000	52 024	4,92%
SFBT	2 300	11 585	31 662	2,99%
SYPHAX	1 900	19 000	15 071	1,42%
Titres OPCVM	503	52 530	51 866	4,90%
CAP OBLIG SICAV	503	52 530	51 866	4,90%
Total	19 378	172 408	260 363	24,60%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-09-2013 un montant de 586 854 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2013	% de l'actif
Emprunts des sociétés :	6 800	478 500	488 545	46,17%
ATL 2009/3	600	24 000	24 742	2,34%
ATL 2013-2	600	60 000	60 038	5,67%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	103 001	9,73%
BTK 2012/1	700	70 000	73 093	6,91%
CHO COMPANY 2009	600	52 500	54 193	5,12%
CIL 2010/1	1 000	40 000	40 290	3,81%
HL 2010/1	1 300	52 000	52 628	4,97%
UIB 2009/1	500	40 000	40 390	3,82%
UIB 2011/1	500	40 000	40 170	3,80%
Emprunts d'état :	100	95 850	98 309	9,29%
BTA 5,5% MARS 2011	100	95 850	98 309	9,29%
TOTAL	6 900	574 350	586 854	55,46%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7 049 TND pour la période allant du 01-07-2013 au 30-09-2013 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-2013 au 30-09-2013	Période du 01-07-2012 au 30-09-2012	Exercice clos le 31-12-2012
Revenus des actions (dividendes)	666	1 793	4 877
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 383	6 544	27 813
Total	7 049	8 337	32 690

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-09-2013 à 200 922 TND et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09- 2013	% de l'actif
Placement à terme	200	200 000	200 922	18,99%
Total	200	200 000	200 922	18,99%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 984 TND pour la période allant du 01-07-2013 au 30-09-2013 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2013 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-2013 au 30-09-2013	Période du 01-07-2012 au 30-09-2012	Exercice clos le 31-12-2012
Revenus des autres placements	1 984	1 767	6 368
Total	1 984	1 767	6 368

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à (23 642) TND et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-28 854
Variation de la part Revenu	5 212
Variation de l'Actif Net	-23 642

Les mouvements sur le capital au cours du 3^{ème} trimestre 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 01-07-2013

Montant:	1 066 236
Nombre de titres:	65 038
Nombre d'actionnaires :	73

Souscriptions réalisées

Montant:	53 986
Nombre de titres émis:	3 293
Nombre d'actionnaires nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	-77 134
Nombre de titres rachetés:	4 705
Nombre d'actionnaires sortant:	3

Capital au 30-09-2013

Montant:	1 043 088
Nombre de titres:	63 626 *
Nombre d'actionnaires :	70

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2013. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2013 au 30-09-2013).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 043 088
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	-20 921
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 870
Frais de négociation	-179
Régularisation des sommes non distribuables de la période	232
Capital au 30-09-2013	1 036 090

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY. Le montant des charges de gestion de placements pour la période allant du 01-07-2013 au 30-09-2013 est de 3 158 TND.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL.